

Arrêté municipal P2024_373

portant alignement de la voirie - parcelles cadastrées section AA numéros 30, 33, 34 et 132 - 72 D rue de Châteaubriant

Monsieur le Maire de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-21,

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques, notamment l'article L.3111-1,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment dans ses articles L.421-1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment dans ses articles L.112-1 à L.112-8,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment son article L112-1,

Vu l'arrêté municipal numéro P2020/180 en date du 22 juin 2020 portant délégation de fonction au pôle aménagement du territoire et délégation de signature à Monsieur Luc LÉPICIER, 2^{ème} adjoint,

Considérant la demande présentée le 19 avril 2024 par Maître Julie LE JEUNE-LE BALLER, notaire à CARHAIX-PLOUGUER (Finistère), relative à la vente MOITEAUX-DEROUET/DELANOU, en vue d'une demande d'arrêté d'alignement des parcelles cadastrées section AA numéros 30, 33, 34 et 132, situées au numéro 72 D rue de Châteaubriant

Considérant l'extrait de plan du cadastre, édité en date du 29 mars 2024, joint à la demande,

ARRÊTE

Article 1 L'alignement de la voie susmentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini conformément à l'extrait de plan du cadastre joint au présent arrêté.

Article 2 Les droits de tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants. Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin. En toutes circonstances et conformément aux dispositions de l'article L.112-1 du Code de la Construction et de l'Habitation susvisé, il lui est interdit d'élever en bordure de la voie communale toute construction ou installation non conforme à l'alignement.

Article 4 Le présent arrêté devra être utilisé dans un délai d'un an à compter du jour de sa délivrance dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. À défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Article 5 Le présent arrêté devra être respecté dans son contenu sous peine de poursuite pour contravention de voirie en application de l'article R116-2 du Code de la Voirie Routière.

Article 6 Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE.

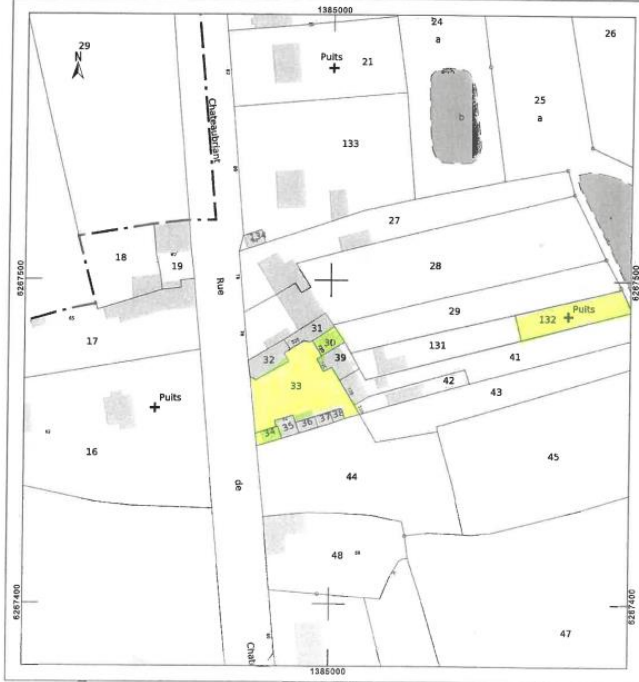
Article 7 Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

À VALLONS-DE-L'ERDRE, le 22 avril 2024

**Pour le Maire et par délégation,
Luc LÉPICIER
Adjoint au pôle aménagement du territoire**



Département : LOIRE ATLANTIQUE Commune : VALLONS-DE-L'ERDRE Section : AA Feuille : 000 AA 01 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 29/03/2024 (baseur honoraire de Paris) Coordonnées en projection : RGF60CC47 62022 Direction Générale des Finances Publiques	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Service Départemental des Impôts Fonciers Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre 2, rue du Général Marguerite 44035 44035 NANTES Cedex 1 06 02 53 55 16 20 -fax 0950456673 -service@du.finances.gouv.fr Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
---	--	--



SELARL Sylvie NGON KESSENG, Julie LE JEUNE-LE BALLER

Notaires & Conseils

2024-373
 AU 2024-277

MAIRIE
 SERVICE DE L'URBANISME
 44540 VALLONS-DE-L'ERDRE

Carhaix Plouguer, le 17 avril 2024

Bureau de CARHAIX
 8 rue Ferdinand Lancelin
 BP 104
 29833 CARHAIX-PLOUGUER CX
 Tél : 02.98.93.00.05
 Nomenclature :
 Mme Nathalie PERON
 Tél : 06.71.63.57.40

Dossier suivi par
 Mélanie FRANCOIS
 redaction.carhaix.29064@notaires.fr

VENTE MOITEAUX-DEROUET / DELANOU
 1011262 (JLJ / MF /

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de m'adresser un arrêté d'alignement faisant connaître les servitudes pouvant grever l'immeuble :
 Situé à VALLONS-DE-L'ERDRE 72 D Rue de Châteaubriant,
 Cadastéré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AA	0030	72D RUE DE CHATEAUBRIANT	00 ha 00 a 46 ca
AA	0034	5533 RUE DE CHATEAUBRIANT	00 ha 00 a 29 ca
AA	0132	LE RONZERAY	00 ha 02 a 71 ca
AA	33	LE RONZERAY	00 ha 05 a 16 ca

Total surface : 00 ha 08 a 62 ca

Appartenant à Monsieur MOITEAUX Daniel et Madame Nicole DEROUET.

Vous trouverez ci-joint un extrait de plan cadastral.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

pol Maître LE JENNEBENS
 sylvie LE JEUNE-LE BALLER
 Julie LE JEUNE-LE BALLER
 Notaires & Conseils
 Carhaix Plouguer

Détenteur des minutes de Me Bruno BERNARD
 Etude ouverte de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h
 Site internet : <https://ngon-lejeune-carhaix.notaires.fr>